



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 20915

## Texte de la question

M. Daniel Prévost souhaite attirer l'attention du M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations d'ailleurs légitimes des acteurs de la filière laitière. En effet, depuis quelques semaines, les prix des poudres de lait ne cessent de baisser, entraînant une constante diminution du prix du lait. Parallèlement, les négociations OMC risqueraient de restreindre les débouchés des acteurs de la filière laitière et d'ouvrir le marché intérieur. Face à de sombres et désastreuses perspectives d'évolution de la politique laitière, les interrogations et les préoccupations sont grandes pour l'ensemble des secteurs économiques au regard du poids des activités laitières et des emplois induits dans nombre de régions. Ainsi, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions afin de défendre les intérêts des producteurs de lait, plus exactement afin de valoriser le marché intérieur européen et les contingents français à l'exportation.

## Texte de la réponse

Le secteur laitier connaît depuis dix-huit mois une situation difficile et des cours particulièrement moroses, en particulier pour les produits industriels, beurre et poudres de lait. Depuis plusieurs mois, les cours restent faibles, au niveau de l'intervention. Cette situation trouve plusieurs explications : une stagnation de la consommation au niveau communautaire, une demande mondiale faible et hésitante, du fait de la crise économique et des incertitudes (guerre en Irak notamment), une parité euro/dollar défavorable aux exportations de l'Union européenne. Dans ce contexte, le dynamisme de la collecte européenne et française depuis deux ans a favorisé la baisse des cours et la constitution de stocks publics d'intervention, qui, aujourd'hui, handicapent la reprise du marché. Cette situation délicate a renforcé la conviction du Gouvernement de ne pas entériner une réforme radicale de l'organisation commune de marché (OCM), lors des négociations du Luxembourg. En outre, elle confirme également la nécessité d'une attitude ferme à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour maintenir une politique laitière européenne forte, basée sur la maîtrise de la production, la préférence communautaire au travers d'une protection tarifaire efficace et une politique à l'exportation dynamique. Tant à Luxembourg qu'à Genève ou Cancún, le Gouvernement oeuvre pour préserver les acquis, pour sauvegarder le revenu des producteurs de lait et la valorisation globale au sein de la filière laitière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Prévost](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20915

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 2003, page 5054

**Réponse publiée le** : 29 septembre 2003, page 7464